

The background of the slide is a light blue sky with several white birds in flight, scattered across the frame. The birds are in various stages of flight, some with wings spread wide, others in a more tucked position.

Comment promouvoir les Logiciels Libres ?

Thomas Petazzoni

Membre du Conseil d'Administration de l'April

Samedi 16 Février 2008

Intervenant

- Thomas Petazzoni
 - Ingénieur formateur/consultant Linux embarqué, société Free-Electrons
 - impliqué dans la communauté du Logiciel Libre
 - co-fondateur et président de Toulibre, une association de promotion des Logiciels Libres de Toulouse
 - membre du CA de l'APRIL, l'association nationale de référence pour la promotion et la défense du Logiciel Libre
 - animateur de l'Agenda du Libre
 - rédaction d'articles, documents et nombreuses interventions autour du Logiciel Libre



Fondamentaux

- Connaître les principes de base des Logiciels Libres
 - Les quatre libertés fondamentales
 - Fonctionnement des deux grandes catégories de licences libres (copyleft et non-copyleft)
- Adapter les arguments à son interlocuteur
 - Nombreux arguments pour le Libre
 - Selon le rôle de l'interlocuteur (particulier, entreprise, collectivité, élu)
 - Selon la « sensibilité »
- Ne pas « survendre »
 - Rester honnête sur ce qu'est le Libre pour ne pas décevoir

Argument 1

- S'équiper légalement et à faible coût
- Éviter la copie illégale de logiciels
- Un argument qui porte souvent auprès de tous les publics
- Se méfier des confusions
 - Libre = gratuit
 - Libre = freeware
- Même si il y a de meilleures raisons pour passer au Libre, ne pas négliger cet argument comme « déclencheur »

Argument 2

- Réduction de la fracture numérique
- Faible coût
- Facilité de diffusion grâce au régime juridique de distribution des Logiciels Libres
 - N'importe quelle collectivité, école peut faire des copies et en distribuer aux usagers ou aux élèves
- Peut porter auprès
 - Des élus
 - Des personnes sensibles aux problématiques des pays en voie de développement

Argument 3

- Indépendance
- De l'entreprise utilisatrice par rapport à son fournisseur de logiciel
- Des données par rapport au logiciel
 - Formats et standards ouverts
 - Le fait qu'un seul logiciel ne puisse lire les données n'est pas lié à une contrainte technique, mais seulement commerciale
 - Pas de tentative de verrouillage de l'utilisateur par l'enfermement des données dans des formats fermés
- Outil de souveraineté et de politique industrielle

Argument 4

- Sécurité
- Disponibilité du code source, transparence du fonctionnement du logiciel
- Permet d'auditer l'absence de failles de sécurité
 - Une sécurité convenable repose sur des algorithmes connus avec une implémentation auditée, pas sur le secret
- Permet de valider l'absence de fonctionnalités néfastes (backdoors, transmissions d'informations...), respect de la vie privée
- Attention à ne pas « mentir » sur les virus

Argument 5

- Stabilité
- Utilisé depuis > 15 ans dans l'infrastructure d'Internet et l'infrastructure réseau des entreprises
- Exemples marquants
 - > 50% des serveurs Web avec Apache, donc quiconque surfe sur le Web a déjà utilisé du LL
 - Moteur de recherche Google, centaines de milliers d'ordinateurs sous GNU/Linux
- Attention à rester honnête : il y a aussi des Logiciels Libres de piètre qualité

Argument 6

- Adaptation et personnalisation
- Pas de verrouillage par un éditeur des évolutions du logiciel
 - Une fonction manque, elle peut être ajoutée
 - Liberté de « forker »
 - Ex: portabilité
- Pour une entreprise, administration, SSII, les LLs = briques de base pour construire un SI
 - Pas besoin de tout écrire « from scratch »
 - Maîtrise totale sur les briques non développées, adaptation, optimisation, personnalisation possibles

Argument 7

- Localisation
- Diversité linguistique
 - Projet Translate.org.za en Afrique du Sud, 11 langues officielles
- Des volontaires peuvent traduire
- Pas besoin de « marché » économiquement viable

Argument 8

- Point de vue économique
- Le logiciel est un bien non-rival
- La première copie coûte cher à développer, mais ensuite, duplication à l'infini
- Besoin de créer une rareté artificielle, le modèle économique du propriétaire ne correspond pas à la réalité du travail réalisé
- « Un Logiciel Libre est gratuit une fois qu'il est payé » - François Elie

Argument 9

- Partage des connaissances, constitution d'un bien commun
- S'oppose à une tendance à la privatisation de la connaissance (extension de la brevetabilité, du droit d'auteur, de la protection...)
- Mécanisme du *copyleft* pour empêcher l'appropriation
- Citation UNESCO

Argument 9 (bis)

« L'Unesco a toujours encouragé l'extension et la diffusion de la connaissance et reconnaît que dans le domaine du logiciel, le logiciel libre **diffuse cette connaissance** d'une manière que le logiciel propriétaire ne permet pas.

L'Unesco reconnaît aussi que le développement du logiciel libre encourage la **solidarité**, la **coopération** et le **travail communautaire** entre les développeurs et les utilisateurs de nouvelles technologies. »

Abdul Waheed Khan, du département communication et information de l'Unesco, 2002

Argument 10

- Informatique prend une part de plus en plus grande dans la vie quotidienne
- Liberté d'expression
- Liberté de la presse
- Liées à la liberté informatique ?
- Les Logiciels Libres sont un enjeu de société
 - Pas les mêmes problématiques de transparence qu'avec un mixer ou une voiture
- Citation Stallman

Argument 10

« Toutes les libertés dépendent de la liberté informatique, elle n'est pas plus importante que les autres libertés fondamentales, mais, au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur l'ordinateur, on en aura besoin pour maintenir les autres libertés »

Richard Stallman

Argument 11

- Développement des pays du Sud, de régions défavorisées
- Constitution de compétences locales pour les services autour de l'informatique
 - Support
 - Maintenance
 - Personnalisation
- Exemple de l'Extramadure en Espagne
 - Développement en local d'une version adaptée de Debian
 - Installation dans toutes les écoles, puis les administrations

Argument 12

- Transformation de la relation utilisateur – créateur
- Dans le monde propriétaire, relation de simple consommateur
- Dans le monde libre, possibilité d'aller plus loin, de devenir *consommacteur*
- Possibilité d'agir sur le devenir de l'outil

Argument 13

- Un défi lancé il y a ~25 ans
- Concurrence aujourd'hui les produits des plus grosses entreprises de la planète
- Montre que la collaboration entre humains peut encore produire de belles choses
- Une utopie réalisée ?

- « La GPL est contaminante »
 - Seuls les travaux dérivés doivent être distribués sous licence GPL, pas à tout le système informatique de l'entreprise/administration
 - Si pas de modification, pas de soucis
 - Si modification, alors l'obligation s'applique seulement quand il y a distribution (en dehors de l'entreprise, par ex.)
 - Pas d'obligation de diffusion au monde entier

- « Ruine de l'informatique »
 - Le monde des éditeurs propriétaires n'est que la face émergée de l'iceberg : la majeure partie des informaticiens travaille sur du logiciel qui n'est pas vendu
 - Développement de modèles économiques autour du Logiciel Libre
 - Services : formation, support, maintenance, personnalisation
 - Double-licence
 - Logiciel en support de la vente d'un matériel

- « C'est gratuit, ça ne peut pas être bon »
 - Logiciel Libre n'est pas forcément gratuit
 - Logiciel Libre n'est pas un freeware, les libertés du LL vont bien au-delà de la simple gratuité

- « Vous copiez les logiciels de Microsoft, c'est illégal »
 - Les logiciels sont protégés par le droit d'auteur
 - Le droit d'auteur protège l'expression d'une idée, pas l'idée elle-même
 - Interdit de recopier le code d'un logiciel propriétaire
 - Mais pas interdit d'en écrire un nouveau aux fonctionnalités similaires, compatible au niveau des formats, etc.

Conseils

- Ne pas faire « d'anti-Microsoftime primaire »
 - GNU : 1983
 - Première version de MS Windows : 1985
- Connaître des exemples marquants d'utilisateurs de Lls
 - Députés sous Ubuntu
 - Gendarmerie sous OOo, Firefox, Thunderbird puis sous Ubuntu
 - Google
 - Peugeot (postes clients et serveurs)
 - Freebox

Frein 1

- Pilotes de périphériques
- Constructeurs ne proposent pas tous
 - Des pilotes pour GNU/Linux
 - De la documentation pour écrire les pilotes
- Problématique non liée à GNU/Linux, mais à tout OS avec une part de marché encore inférieure à 1%
- La situation s'améliore réellement (Intel, AMD et d'autres constructeurs coopèrent)
- Pas de problèmes avec les LIs sous Windows

Frein 2

- Compatibilité avec les formats bureautiques
- Problème des formats fermés utilisés pour les .doc, .xls, .ppt
- Sans documentation, impossible d'avoir une interopérabilité complète et parfaite
- Travail d'ingénierie inverse long, coûteux, aléatoire, non-pérenne
- Du mouvement dans le domaine avec la normalisation ISO d'ODF ... et peut-être d'OOXML ?

Frein 3

- Vente liée
- Gros frein au développement de GNU/Linux auprès du grand public
- Si l'OS n'est pas testé et certifié sur le matériel, l'installer reste une opération délicate
- Pas besoin de le faire quand l'OS est préinstallé
- Actions en cours: discussions avec la DGCCRF, lettre ouverte, pétition, questions au gouvernement...

Frein 4

- Mesures techniques de protection
- Par nature incompatibles avec le principe de Logiciel Libre
 - Techniquement, elles reposent sur le secret du code
 - Dans le principe, elles reposent sur l'absence de contrôle de ce que fait l'ordinateur par son utilisateur
- Impossible d'accéder avec des Logiciels Libres à du contenu protégé sans casser les protections
- Acte rendu illégal par DADVSI

Frein 5

- Brevets
- Protègent une idée et non plus l'expression d'une idée
- Initialement prévus pour favoriser l'innovation, mais de plus en plus utilisé comme arme de guerre économique
- En Europe, brevets sur les logiciels interdits
- Mais pratique laxiste de l'Office Européen des Brevets, et lobbying intense en faveur d'un changement de législation
- Valides aux USA